

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2025

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Pascal TABARY	Animateur principal de 2 ^{ème} classe, 9 ^{ème} échelon	01/01/2025

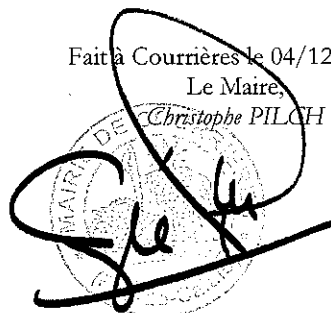
Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Fait à Courrières le 04/12/2024,

Le Maire,

Christophe PILCH



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2025

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Lydie SIX	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, 8 ^{ème} échelon	01/04/2025

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Fait à Courrières le 04/12/2024,

Le Maire,

Christophe PILCIN

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2025

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Karine RAULT	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, 7 ^{ème} échelon	01/07/2025


Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Fait à Courrières le 04/12/2024,

Le Maire,

Christophe PILCH



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2025

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Amélie RAINGUEZ	Adjoint administratif, 7 ^{ème} échelon	01/01/2025

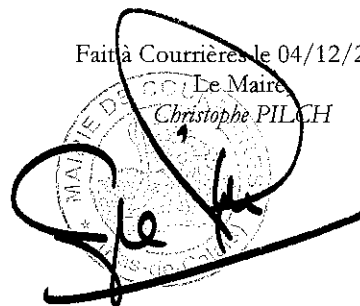
Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Fait à Courrières le 04/12/2024,

Le Maire

Christophe PILCH



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2025

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Mickael LEFEBVRE	Chef de service de police municipale, 11 ^{ème} échelon	01/10/2025

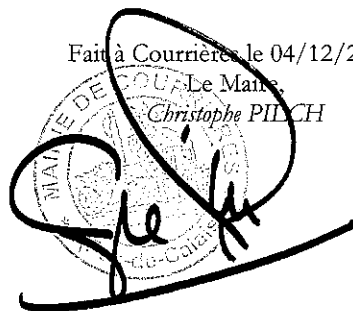
Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Fait à Courrières le 04/12/2024,

Le Maire

Christophe PILCH



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES
ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE DE : BRIGADIER CHEF PRINCIPAL
VOIE D'ACCES : AU CHOIX
ANNEE : 2025

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Julien KACZMAREK	Gardien brigadier, 7 ^{ème} échelon	01/01/2025

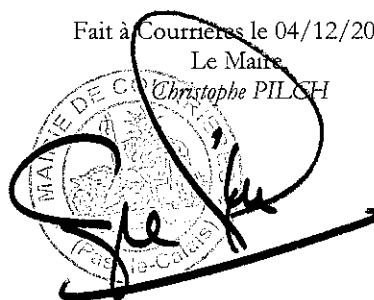
Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Fait à Courrières le 04/12/2024,

Le Maire

Christophe PILCH



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2025

Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Kuelan BRULIN	Animateur territorial, 7 ^{ème} échelon	01/05/2025

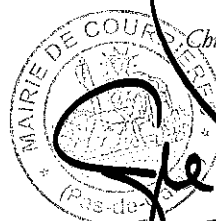
Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Fait à Courrières le 04/12/2024,

Le Maire

Christophe PILCH



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

COLLECTIVITE : VILLE DE COURRIERES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE DE : EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

VOIE D'ACCES : AU CHOIX

ANNEE : 2025

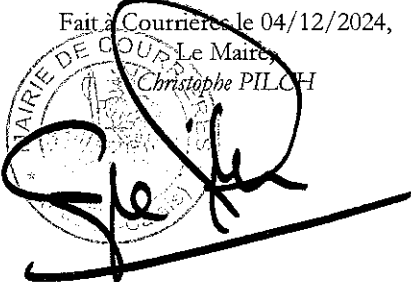
Vu le statut particulier correspondant au cadre d'emploi,

Position	NOM(S) et Prénom(s) du (des) fonctionnaire(s)	Situation actuelle	Promouvable à partir de
1	Julien DIDIER	Educateur des APS, 7 ^{ème} échelon	01/01/2025

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Fait à Courrières le 04/12/2024,
Le Maire,
Christophe PILCH



Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.